

6. RENCONTRONS-NOUS

Comme annoncé dans le **Flash Infos** du mois dernier, des **rencontres du personnel** ont eu lieu dans les locaux de **Ville & Services**, les :

- jeudi 23 septembre
- vendredi 24 septembre
- mardi 28 septembre
- mercredi 29 septembre
- mercredi 06 octobre

9h30-11h



Ces réunions, animées par le Directeur et un Administrateur avaient pour **objectif** de **rencontrer nos salariés.es ayant plus de 5 ans d'ancienneté**, afin de leur **laisser la parole** et d'**aborder divers sujets**.

Le **groupe d'échange animé par Mme Aline Klein, psychologue clinicienne**, a également eu lieu le **mercredi 22 septembre de 17h00 à 19h00**. Ce type de rencontres aura lieu de manière régulière, avec ou sans thématique définie, selon les besoins que vous nous exprimerez. N'hésitez pas à vous manifester auprès de votre **Responsable de Secteur**.

D'autres moments conviviaux seront bientôt organisés. Les **dates et lieux** vous seront **communiqués prochainement**.



7. LE LOCAL DES FEMMES RELAIS CHANGE D'ADRESSE !

Dans le cadre de la rénovation urbaine du Plateau-de-Haye, le local des femmes relais a changé d'adresse depuis le 1er septembre 2021.

Vous pourrez retrouver l'équipe des femmes relais à l'adresse suivante :



Local des Femmes-Relais

17 Bis, Rue Laurent Bonnevay - Nancy

Bâtiment "Le Tilleul Argenté" - 3ième Etage

Les coordonnées téléphoniques et mail restent inchangés.

Tél. 03.83.98.84.53

Mail : femmesrelais@cidff54.fr



Les **Femmes Relais** **informent, accompagnent et orientent les publics** face aux difficultés liées à la vie quotidienne, aux démarches administratives, à l'isolement, la santé, les violences, les relations familles – écoles.

VILLE ET SERVICES
ASSOCIATION LOI 1901
112, AV. GÉNÉRAL LECLERC
54600 VILLERS-LES-NANCY
03 83 28 46 05



accueil@ville-et-services.com
www.ville-et-services.com



Lettre d'information de l'association Ville & Services
n° 191—Octobre 2021

Sommaire

- 1 AVENANT 43
- 2 LA PAIE EN UNE SEULE FOIS !
- 3 FÉLICITATIONS !
- 4 VOTRE CSE
- 5 Merci DE VOTRE IMPLICATION !
- 6 Rencontrons-Nous !
- 6 LE LOCAL DES FEMMES RELAIS

UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Les 44 emplois repères de la Convention Collective de l'aide à domicile deviennent des **emplois génériques** qui sont au nombre de 12. Ils sont répartis dans :

2 FILIERES

INTERVENTION (professionnels d'intervention)
SUPPORT (professionnels administratifs)

3 CATEGORIES

EMPLOYE(E) TECHNICIEN(NE)/
AGENT DE MAITRISE
CADRE

2 DEGRES

DEGRE 1
DEGRE 2

FILIERE + **CATEGORIE** + **DEGRE**

=

EMPLOI GÉNÉRIQUE

1. COMPRENDRE L'AVENANT 43

Attendue depuis des années, la **revalorisation des métiers du domicile** entre en vigueur le **1er octobre 2021**.

L'**avenant 43** constitue une avancée historique pour nos métiers en proposant une **refonte totale** du mode de **calcul des rémunérations** et des **perspectives d'évolution professionnelle**, symbole fort de **reconnaissance** de notre action auprès des publics les plus fragiles, par l'Etat et les pouvoirs publics locaux.

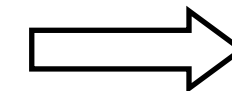
Après plusieurs années de négociations auxquelles **Ville & Services se félicite d'avoir participé** lors de groupes de travail au national, nous accueillons avec soulagement cette **(r)évolution** majeure dans notre secteur d'activité.

Détermination du salaire de base:

Le salaire de base est déterminé par un coefficient qui est multiplié par la valeur du point soit 5.50 € en fonction du positionnement dans la filière, la catégorie, le degré et l'échelon.

Les éléments complémentaires de rémunération :

Des éléments complémentaires de rémunération donnent désormais lieu à des éléments complémentaires de rémunération pérenne (ECR) / ECR diplôme / ECR ancienneté / ECR tutorat etc.



3 ECHELONS

L'échelon est défini en fonction du niveau de maîtrise de l'emploi, selon des critères objectifs (ancienneté / heures de formations / évaluation des compétences)

ECHELON 1 En cours d'appropriation des missions de base de l'emploi

ECHELON 2 Maîtrise des missions de base de l'emploi

ECHELON 3 Parfaite maîtrise des missions de base de l'emploi y compris en situation complexe ou inhabituelle

⚠ Le passage en échelon 3 dépend de l'évaluation des compétences réalisées par les **responsables de service**, tous les deux ans et qui devient obligatoire avec l'**Avenant 43**.



LE FLASH INFO

Lettre d'information de l'association Ville & Services n° 191—Octobre 2021

2.LA PAIE EN UNE SEULE FOIS !

Mesdames, Messieurs,



En date du **15 avril 2021**, nous vous avons remis en main propre contre signature, un **courrier** visant à vous expliciter la remise en cause des accords collectifs et la dénonciation des usages en vigueur au sein du GIHP. Nous avons néanmoins estimé que le **versement du salaire en deux temps constituait un réel avantage pouvant bénéficier à l'ensemble des salariés** de **Ville & Services**.

Nous avons entendu la **grande insatisfaction** de nombre de salariés suite à la mise en place de cette pratique de paie et notamment des arguments forts : **difficultés pour gérer son budget, perte des repères financiers, bulletin de salaire négatif** en cas d'absence, etc. ...

Aujourd'hui, avec un **recul de 4 mois**, nous avons décidé, avec le **soutien de vos représentants du CSE, de cesser ce double versement**. Ainsi, **à compter des rémunérations de novembre 2021**, les **salaires seront versés en une seule fois**,

intégralement, pour être parfaitement précis, **le 10 décembre 2021** afin de vous laisser le temps de vous organiser et d'éventuellement décaler vos prélèvements au **15 du mois**. En résumé, **pour septembre**, vous avez perçu l'**acompte le 27/09** et **pour octobre** ce sera **pareil** avec un **acompte le 27/10**.

Bien entendu, vous aurez toujours la **possibilité de solliciter des acomptes à compter du 15 du mois** mais nous vous demandons d'**anticiper vos besoins** afin que nous n'ayons à verser **qu'un acompte par mois**. Nous vous remercions vivement de votre compréhension.



3.FELICITATIONS

Nous tenons à féliciter chaleureusement trois salariées, Mesdames **Blaise Virginie, Fauvel Nadine et TEIXEIRA PINTO Estela** qui viennent d'**obtenir leur DEAES - VAE**. Ce diplôme est un accomplissement pour tout le travail acharné que vous avez fourni pendant tant d'années et une **belle fierté pour notre association**.

UNE FOIS ENCORE BRAVO !!!!!



LE FLASH INFO

Lettre d'information de l'association Ville & Services n° 191—Octobre 2021

4.VOTRE CSE

Les déléguées du personnel ont organisé des **permanences les 16, 21 et 30 septembre** afin de **vous rencontrer, vous écouter, vous conseiller et remonter les informations auprès de la Direction**. Ces rencontres ont été enrichissantes, nous allons donc en **organiser chaque mois dans la mesure du possible, les dates vous seront communiquées par la messagerie professionnelle**.

La prochaine aura lieu le 19 octobre de 16h30 à 17h30 dans les locaux de Ville & Services.

Vous pouvez bien entendu joindre vos déléguées :

BONNETIER Natacha : 07 75 23 11 64

COLLET Laetitia : 06 37 27 68 00

MONNET Valérie : 07 75 25 30 39



En **fin d'année**, nous avons en **projet de fêter la Saint Nicolas pour les enfants autour d'un gouter festif**, la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement **si les conditions sanitaires nous le permettent**. Nous espérons également pouvoir **organiser des événements, soirées courant 2022**.

Au plaisir de vous revoir prochainement !



5.MERCI DE VOTRE IMPLICATION !

Nous remercions vivement celles et ceux qui **se montrent solidaires et réactifs.ves en cas d'interventions planifiées à la dernière minute ou de sollicitations pendant leurs jours de repos**.

Nous soulignons encore une fois, l'**importance du travail en commun** et du **soutien mutuel indispensable** à la réalisation de nos missions auprès des **personnes les plus fragiles**. Ces valeurs font partie intégrante de l'**ADN de Ville & Services**.

